

Toiles @ penser

Cahiers d'éducation permanente de

La Pensée et les Hommes

Obsolescence programmée : pratique et lutte

Les citoyens interrogent

Collectif

Dossier n° 2019 - 006

La Pensée et les Hommes

Émissions de philosophie et de morale laïque
pour la radio et la télévision – Publications

Fondateurs (1954)

Robert HAMAIDE, Georges VAN HOUT

Comité exécutif

Chemsî CHEREF-KHAN, André DEJAEGERE, Anne-Marie GERITZEN,
Michèle MIGNON, Jacques Ch. LEMAIRE, Claude WACHTELAER

Rubriques

Publications – Radio – Télévision

Publications

Coralie PERES-VOGELS

02 650 35 90 – revues@lapenseeetleshommes.be

Secrétariat

Fabienne VERMEYLEN

02 640 15 20 – secretariat@lapenseeetleshommes.be

Adresse centrale

Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles
<http://www.lapenseeetleshommes.be>

La Pensée et les Hommes

Association reconnue d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Connaissez-vous nos publications ?

Nous publions annuellement trois dossiers thématiques et un numéro « Varia ».

Dans sa nouvelle conception, notre revue paraît annuellement sous la forme de trois livres brochés qui comptent chacun environ cent pages et regroupent le point de vue d'une dizaine de spécialistes du sujet traité.

Chaque volume ambitionne de faire le point sur une question relative à la philosophie et à la morale de notre temps ou de traiter en profondeur un sujet qui intéresse les défenseurs des idéaux laïques.

Comment s'abonner à nos publications ?

En effectuant un versement au profit du compte :

IBAN : BE46 0000 0476 6336

de *La Pensée et les Hommes* Asbl

Le prix de l'abonnement annuel s'élève à 30 € (pour trois volumes thématiques et un numéro de « Francs-Parlers ») ou plus pour un abonnement de soutien. Si votre domicile implique un envoi par voie aérienne, majorerez s'il vous plaît votre versement de 10 €.

Pour en savoir plus, visitez notre site Internet

<http://lapenseeetleshommes.be>

Les numéros relatifs à l'abonnement pour l'année 2019 seront consacrés aux thèmes suivants (sous réserve) :

- n° 113 – *Franc-maçonnerie et musique*
- n° 114 – *La femme, entre miogynie et patriarcat*
- n° 115 – *Quel monde pour demain ?
Intelligence artificielle, transhumanisme...*
- n° 116 – *Francs-Parlers 2019*

Obsolescence programmée : pratique et lutte¹

Les citoyens interrogent

L'économie circulaire² ne permet-elle pas de répondre à cette question du rapport que nous avons à la consommation ?

Geoffroy BLONDIAUX

Il s'agit d'un vaste débat dans la mesure où l'économie circulaire s'inscrit dans un modèle économique, elle fait un *shift* sur le modèle existant, mais elle n'oublie pas les acteurs économiques. Parmi les acteurs économiques, il y a évidemment les consommateurs, les producteurs –, et le citoyen a un autre rôle que le consommateur –, et le consommateur peut également être citoyen. Cette mutation ne pourrait pas amener de nouveaux comportements économiques. Dans certains modèles économiques, ne fût-ce que dans la question de la réparation, sur le choix entre un produit réparable ou pas ou sur le choix de l'usage d'un produit plutôt que l'achat. J'ai l'impression réellement que chaque consommateur se pose réellement la question de son utilité : est-ce que ça va encombrer mon armoire ou vais-je réellement avoir une plus-value sur ce service ?

On peut aller très loin dans les services qui sont offerts par cette économie de fonctionnalité : les vêtements peuvent être lavés, mais il y a également des offres de vêtements au jour le jour. Alors oui, c'est peut-être de l'obsolescence psychologique de se sentir beau, de se sentir bien, mais ça part également d'autre chose.

Je ne prendrai que l'exemple de *Tale me* qui loue des vêtements pour bébés ou pour femmes enceintes. C'est très intéressant dans le sens où il y a la femme qui grossit parce qu'elle est enceinte ou l'enfant qui grandit

¹ Débat citoyen du 20 février 2019 organisé par ILFAC.

² L'économie circulaire est un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et qui s'inspire notamment des notions d'économie verte, d'économie de l'usage ou de l'économie de la fonctionnalité, de l'économie de la performance et de l'écologie industrielle (laquelle veut que le déchet d'une industrie soit recyclé en matière première d'une autre industrie ou de la même). Une telle économie fonctionne en boucle, se passant ainsi de la notion de « déchet ». Son objectif est de produire des biens et des services tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières, et des sources d'énergies non renouvelables.

et le vêtement évolue au fil des mois. *Tale me* propose des abonnements mensuels de vêtements livrés à domicile à la taille de l'enfant ou de la femme enceinte, et qui seront utilisés par d'autres enfants ou d'autres femmes enceintes, après leur retour et leur nettoyage par les soins de *Tale me*. Ce sont des habits de créateur créés avec des matériaux locaux qui sont destinés à être réutilisés. On peut réutiliser ou revendre les produits qu'on a achetés pour ses enfants. Ici, on entre dans un vrai circuit économique.

La créatrice de *Tale me* avait une petite fille et souhaitait avoir des vêtements créés en Europe, mais elle s'est rendu compte que c'était impayable d'avoir des produits fabriqués avec du coton bio en Europe. C'est alors que l'idée lui est venue de louer ses vêtements, cela lui permettait de les rentabiliser. À l'heure actuelle, elle en a fait une réelle activité économique avec de vrais revenus, puisqu'après trois ou quatre locations, elle a disposé d'un vrai retour sur investissement. Elle crée de l'emploi en Belgique, parce qu'il y a des *designers* ; la couture est réalisée au Portugal, parce qu'il n'y a pas suffisamment de couturières chez nous. Il n'existe pas beaucoup de vêtements pour enfant qui soient encore conçus en Belgique. C'est en cela qu'il y a une vraie réappropriation et le consommateur devient un utilisateur et peut encore avoir la légitimité de pouvoir se sentir beau avec des vêtements « dernière génération ».

Serait-il envisageable d'avoir des campagnes publiques (prises en charge par l'État) pour changer l'aspect psychologique de la consommation afin de pousser les gens à changer leurs habitudes ?

Pauline MUNTEN

Il ne suffit pas d'afficher des messages publicitaires pour changer le comportement des consommateurs. Ce que l'on remarque, c'est qu'il faut d'abord changer la routine et les habitudes des consommateurs et ce n'est pas *via* un affichage publicitaire que cela va se faire. C'est d'ailleurs pour cela que l'on prône une autre façon de consommer, ce qui permettra peut-être de sensibiliser à d'autres routines et à d'autres habitudes de consommation afin de pouvoir, au final, changer plus drastiquement les comportements.

Je pense que l'État est au courant depuis très longtemps et que s'il voulait faire changer les choses, il y a longtemps que l'opportunité est présente. Cela fait déjà un moment que l'on connaît l'obsolescence. Le mot « programmée » est venu par après, mais cela fait aussi un certain temps qu'on l'utilise. Tout ce qui arrive en Belgique pour être consommé se fait avec l'aval de l'État.

Lorsque j'écoute les propos de Pauline Munten, j'entends la même chose que ce que me disent mes enfants par rapport à la publicité. Mais tout passe par la publicité ! On fait en sorte que les gens pensent que ce qu'ils ont ne sert plus à

*Obsolescence programmée : pratique et lutte
Les citoyens interrogent*

rien, que ce n'est plus valable, que ce n'est plus bon, que ce n'est plus d'actualité... Mais tout cela entre en ligne de compte avec les marchés ouverts, achetés, publiés et signés par les politiques sans que les citoyens n'en soient informés. J'estime que chaque personne, chaque citoyen, en fait déjà beaucoup. À l'heure actuelle, tous les jeudis, les jeunes se plaignent de la situation climatique, mais nous, les adultes, on sait depuis longtemps qu'il faut faire quelque chose : on bouge, on essaye, mais on n'est pas aidé, on n'est pas poussé vers le changement ; que du contraire, on a l'impression que l'on nous met plutôt un frein.

Peut-on sincèrement orienter les gens vers une consommation moins obsolescente et, dans le même temps, louer et vendre l'espace public à la publicité, les médias audiovisuels à la publicité et envahir les gens de publicité en permanence. Trouvez-vous cela cohérent ?

Nicolas MARION

En effet, cette perspective est contradictoire. Je ne fais pas un rapport de négativité pure sur les propositions suggérées, mais plutôt un questionnement sur l'identification de l'enjeu. Il faut soulever que la réémergence de l'obsolescence programmée en tant que termes d'un débat public est la conséquence d'une certaine mobilisation citoyenne. C'est un fait indéniable. C'est une question qui est revenue sur le devant de la scène parce que la question a été posée maintes et maintes fois par un ensemble d'acteurs de la société civile. Il n'était pas tellement question de connaître le comportement que l'on doit adopter pour répondre plus correctement à la façon dont on perçoit la société, mais il s'agit plutôt que l'on arrête de sursolliciter le citoyen sur la question de la consommation. Parmi ces sursollicitations, il y a évidemment la publicité et l'obsolescence programmée qui contraignent les gens à renouveler sans cesse le geste de la consommation. L'obsolescence programmée intègre un réseau particulier de significations et intègre un certain type de politique de consommation et de production.

À mon avis, c'est à ce spectre qu'appartient cette question et nettement moins à la question environnementale, même si celle-ci est très importante. C'est bien moins une question liée à l'environnement qu'une question liée à la sollicitation permanente des individus à être des personnes qui doivent dépenser. De plus, si on couple cela à un rapport où la publicité est omniprésente, où on ne cesse d'avoir une injonction à la consommation et au renouvellement de l'acte de consommation, il y a une contradiction entre les deux priorités.

Sophie SOKOLOWSKI

On ne loue pas l'espace publicitaire, c'est antinomique. Je pense également qu'il faudrait que les publicitaires soient conscients qu'ils pourraient rendre sexy un autre mode de consommation, sinon on ne s'en sortira pas.

Bien souvent, faire changer le comportement des gens est le rôle des ONG. Mais cela fait des années qu'elles essayent sans y parvenir, car on ne fait pas changer les comportements en un claquement de doigts. Il faut rendre ce changement désirable pour que chacun ait envie d'arrêter de polluer et de gaspiller. On s'échine, tous, à acheter des choses dont on n'a pas l'utilité pour faire sensation : des choses que l'on n'aime pas avec de l'argent dont on ne dispose pas, pour faire impression sur des gens que l'on n'aime même pas. Si on devait résumer notre société, ce serait ça. Ensuite, on nous parle de développement personnel : chacun cherche à être heureux, mais il n'a pas compris que ce n'est pas de cette manière qu'il trouvera le bonheur. On est dans quelque chose de totalement différent.

L'obsolescence psychologique, pour moi, est tout à fait autre chose. On est dans des valeurs, dans des modes de comportement. L'obsolescence programmée, telle que je l'entends, c'est l'obsolescence des machines à laver, etc. dont personne ne voudra faire l'économie.

L'intérêt d'une économie de fonctionnalité, c'est effectivement de pouvoir louer une machine à laver qui durera le plus longtemps possible, puisque c'est de l'intérêt du producteur de la machine de la mettre en service le plus longtemps possible. C'est donc une réponse réelle à un besoin, sans, pour autant, faire des gens des consommateurs. On ne renoncera pas à notre confort minimal.

Est-il sensé de conserver une machine longtemps lorsque l'on nous fait croire que, d'un point de vue environnemental, ce n'est pas performant ?

Sophie SOKOLOWSKI

Il y a effectivement des vieux frigos qui traînent et qui consomment énormément de gaz, etc., ce n'est pas bon pour l'environnement non plus. On ne va pas se prononcer, les questions restent ouvertes, on est bien d'accord. Mais, personnellement, je pense que l'obsolescence psychologique est tout à fait en dehors du débat, car on ne parle pas du tout de la même obsolescence. On parle d'un système de société qui, à mon avis, nous mène droit dans le mur. Ce n'est pas en consommant que l'on sera plus heureux. Si c'était le cas, ce serait facile et on serait tous très heureux.

*Obsolescence programmée : pratique et lutte
Les citoyens interrogent*

On pointe énormément les comportements individuels en disant qu'il faut encourager les individus. Mais on ne demande pas de nous expliquer « comment » mieux consommer, on demande aux pouvoirs politiques de nous « permettre » de mieux consommer et par conséquent d'arrêter de permettre certaines productions, d'arrêter d'envahir l'espace public de publicités, etc. Il s'agit de choix sociétaux pour lesquels les pouvoirs publics ont du pouvoir, contrairement au citoyen lambda.

Geoffroy BLONDIAUX

Je pense que le débat a varié sur ces problèmes de consommation. Cette consommation est inhérente à chacun et c'est pourquoi je fais une distinction entre le consommateur et le citoyen, même si le citoyen peut être consommateur, dans les mesures politiques proposées. Ce n'était pas de l'encadrement ou de l'asservissement du consommateur sur certains choix politiques, parce que l'activité économique peut être responsable aussi. Il est également possible d'être responsable par des mécanismes économiques, sans parler de problèmes bien précis avec certains affichages qui sont à la limite du correct. Lorsque des produits se prévalent d'être cent pour cent naturel, tous les produits sont cent pour cent naturels et là, on est dans du *marketing* abusif. Lorsque l'on nous pousse à consommer certains produits alors qu'ils sont inutiles, on sait qu'il y a un marketing abusif derrière. On est de plus en plus sollicité, c'est très compliqué et le rôle du politique est sans doute plus que d'interdire ce genre de choses, c'est d'éveiller le consommateur à avoir un regard critique et donc de ne plus regarder ce genre de produits. Le jour où on ne regardera plus ces produits, je suis certain qu'il n'y aura plus ce genre de publicité derrière.

Sophie SOKOLOWSKI

La ministre Marie-Christine Marghem a signé un accord sectoriel afin d'interdire les microplastiques dans les produits. Il y a des actes qui ont pu être réalisés, des interdictions non pas de certains produits, mais de certains composants. Par exemple, on ne peut pas interdire les produits cosmétiques, mais on peut interdire certains composants qui sont nocifs. Le but n'est jamais d'interdire quoi que ce soit. Le but est de mettre sur le marché des produits qui soient le moins nocifs pour l'environnement ou la santé, au moment où on admet la mise sur le marché du produit.

Quand la ministre Marghem a commandé une étude sur la réparabilité, il ne suffisait pas de dire que l'on voulait des produits réparables. Il fallait que l'on soit d'accord sur des critères qui sont objectifs et qui sont acceptés par tout le monde. Comme on ne parlait de rien, on a commandé une étude sur la réparabilité qui pourra, maintenant, mener à un arrêté royal ou

une loi –, il faut encore le déterminer –, qui explicitera de quelle manière les produits devront être mis sur le marché. On a effectivement des portes d'ouverture, on s'en est servi ; mais tout cela prend du temps, parce que cela demande de la concertation.

Depuis presque quatre ans, on entend parler d'études. Il y a des études pour tout et n'importe quoi, mais où vont toutes ces études et combien coûtent toutes ces études qui nous mènent à quoi ?

Geoffroy BLONDIAUX

L'étude de réparabilité a permis de déterminer des critères et on les a envoyés à l'Europe. Je peux tout à fait comprendre que mes propos ne semblent pas concrets pour le citoyen. Et pourtant, cette « directive *Ecodesign*³ » fait gagner quatre cents euros par an par ménage. Ce n'est pas ce que je dis, mais c'est ce que dit l'association européenne des consommateurs qui a reconnu que cette évolution des produits et le fait que, légalement, les anciens produits soient retirés du marché pour être remplacés par des nouveaux produits. Ce remplacement a permis à tout un chacun d'avoir des produits plus efficaces, de consommer moins d'énergie et donc de gagner quatre cents euros par an, par ménage. Les critères de réparabilité sont évidemment des critères un peu abscons, parce que c'est très complexe : l'accessibilité des pièces détachées, les procédures de démontage... Le fait de l'envoyer au niveau européen permettra de développer davantage de critères. Je comprends que la procédure ne soit pas assez rapide et pas assez visible, mais on fait avancer les choses.

Quel que soit l'âge que l'on ait, on regarde le label énergétique d'un produit avant de l'acheter. On sait tous que le AA+ est meilleur que le B, et que, concrètement, on réduit nos factures d'électricité en optant pour des labels supérieurs. En termes de pouvoir d'achat, c'est une réelle avancée. Évidemment, c'est compliqué parce qu'entre l'étude, maintenant, de la réparation et le fait que tous nos produits soient réparables, il faudra un certain temps.

³ Les directives européennes ErP 2009/125/EG (*Energy-related-Products-Directive*), également nommées *Ecodesign*, définissent les exigences minimales des produits ayant une demande forte en énergie. Le but de la directive ErP est de réduire la demande en énergie et l'émission de CO₂, ainsi que d'augmenter la part totale d'énergies renouvelables sur le marché européen. Ces directives s'appliquent à tous les produits mis en circulation sur le sol de l'Espace économique européen (EEE). Les exports hors Union européenne ne sont pas concernés par les directives ErP.

*Obsolescence programmée : pratique et lutte
Les citoyens interrogent*

Il faudra aussi des moyens, parce qu'une personne qui est au chômage ne peut pas s'acheter un aspirateur à deux cents euros, pour lequel des pièces de rechange existent. Cette personne s'achètera un aspirateur à cinquante euros pour lequel il n'y a pas de pièces de rechange.

Pauline MUNTEN

Les études actuelles ne démontrent pas que les produits réparables sont nécessairement plus chers.

Pour un aspirateur qui coûte deux cents euros, si vous devez en changer le tuyau, c'est cinquante euros. Pour ce prix-là, vous avez un nouvel aspirateur.

Pauline MUNTEN

Pour le moment, on voit que les produits qui sont moins chers ne sont pas réparables. Mais, dans les faits, si on imposait la réparabilité à tous les produits et à toutes les marques, on peut voir, et il y a des études pour le prouver, que concevoir des produits pour qu'ils soient réparables ne coûte pas plus cher. Donc, en théorie, ces produits ne devraient pas coûter plus cher au consommateur. On est vraiment sur le critère de réparabilité pour lequel on voit que la production de l'appareil, conçu avec des pièces qui permettent de le réparer, ne coûte pas plus cher.

Durant les quatre années écoulées, combien de fois avez-vous mis les producteurs, les consommateurs et des membres du gouvernement ensemble ? Comment peut-on savoir si le citoyen est écouté et si le gouvernement connaît les priorités du citoyen ? Car nous parlons de la question du pouvoir d'achat, mais il y a aussi les priorités de chaque citoyen, car les citoyens ne consomment pas tous de la même manière.

Anne JUNION

Savez-vous depuis quand la responsabilité en matière d'environnement a été régionalisée ? Depuis la loi de réforme des institutions, en 1980, l'essentiel de l'environnement a été transféré aux régions. Qu'est-il resté entre les mains du fédéral depuis lors ? Il s'agit des relations, au niveau international, en matière publique.

Il me faut parfois aller relire la loi de 1980 pour savoir qui est compétent, c'est dire combien la répartition des compétences en Belgique est compliquée et rend compliquée la restitution de ce que le politique peut donner aux citoyens.

Il y a énormément d'attentes du pouvoir politique, et le pouvoir politique s'étant dispersé entre niveaux de compétences, il n'est pas toujours à même de pouvoir répondre adéquatement aux attentes des citoyens. Ce

que l'on doit faire avec la réflexion que l'on a avant les élections, c'est de se demander comment on peut faire percoler les préoccupations des citoyens. L'obsolescence programmée en est un bon exemple : il s'agit essentiellement d'une compétence des régions, mais cela ne veut pas dire que, pour autant, au niveau du gouvernement fédéral, on n'a pas d'ambition. Il faut comprendre la complexité institutionnelle belge pour se rendre compte que lorsqu'un citoyen s'adresse à l'un ou à l'autre membre d'un cabinet, il ne peut pas répondre et donner une solution intégrée et immédiate.

On a effectivement rencontré des associations de consommateurs, des ONG, des entreprises, tout au long de la législature, on a eu énormément de réunions parce qu'on trouve important d'entendre les points de vue de chacun et de les faire échanger, que ce soit sur les accords sectoriels microplastiques, que ce soit sur les accords sectoriels bois, que ce soit sur les sacs en plastique... On a eu beaucoup de débats tout au long de la législature.

Je souhaiterais savoir si en tant que parti au gouvernement, vous avez pu ou vous avez pensé à mettre en place des mesures pour lutter contre l'obsolescence programmée par rapport à toute la politique d'achat. Avez-vous pu discuter avec les cellules Bosa⁴ et autres au sein du gouvernement pour intensifier les clauses environnementales, pour intensifier la déconsommation par rapport à une série d'achats que le gouvernement doit faire ? Des actions concrètes ont-elles été mises en place ?

Sophie SOKOLOWSKI

Sur les achats en tant que tels, il y a la circulaire sur les achats durables, à laquelle les travailleurs du gouvernement sont tous tenus, avec les clauses environnementale et sociale. Cette circulaire ne vise pas à proprement parler l'obsolescence programmée, car avant de dire que l'on va lutter contre l'obsolescence programmée, il faut essayer de la définir. On a tous le sentiment qu'il y a de l'obsolescence programmée, mais il faut pouvoir la prouver.

⁴ Bosa : Service public fédéral Stratégie et Appui. Le SPF Stratégie et Appui est le partenaire fédéral en matière IT, RH, gestion de l'organisation, politique d'intégrité et marchés publics. Dans d'autres domaines, comme le budget et la comptabilité, le SPF a un rôle de contrôle. Créé le 1^{er} mars 2017, le Service public fédéral (SPF) Stratégie et Appui assiste le gouvernement et soutient les organisations fédérales dans différents domaines : IT, RH, gestion de l'organisation et politique d'intégrité, budget, comptabilité et marchés publics. Le SPF Stratégie et Appui résulte de l'intégration dans une seule entité des services du SPF Personnel et Organisation (y compris Selor, IFA, FED+ et PersoPoint), du SPF Budget et Contrôle de la Gestion, de Fedict et d'Empreva. Il s'inscrit dans le contexte général du *redesign* de l'administration fédérale initié par le gouvernement dans son accord du 9 octobre 2014. Les ministres de tutelle du SPF Stratégie et Appui sont la ministre du Budget et de la Fonction publique et le ministre de l'Agenda numérique.

On a voulu que *Test-Achats* nous communique les chiffres de l'obsolescence programmée et le nombre de plaintes qu'ils avaient reçues à ce sujet. On a beau avoir demandé à *Test-Achats* de nous fournir les chiffres, ils ne nous les ont jamais communiqués.

Test-Achats dit avoir des chiffres et des plaintes. Pour pouvoir démarrer l'étude, on leur a demandé de nous communiquer les chiffres exacts et les plaintes exactes qui nourrissaient leurs accusations, ce qu'ils n'ont jamais voulu transmettre. Il fallait que l'étude que l'on voulait demander se base sur des chiffres réels et pas sur une impression qu'on a tous.

On a donc lancé un appel d'offres pour avoir quelqu'un qui allait mener l'étude, en espérant que ce quelqu'un ne soit pas le gouvernement, mais quelqu'un qui avait un marché, lui, obtiendrait les chiffres. Ils ne les ont pas obtenus non plus. Ce sont des chiffres confidentiels que *Test-Achats* ne communique pas. Comme on n'a pas de chiffres, l'étude a quand même été menée. Finalement, on ne sait pas demander aux différentes cellules d'intégrer de la lutte contre l'obsolescence programmée quand on ne sait pas contre quoi on lutte.

Effectivement, l'État se doit d'être exemplaire, les marchés publics doivent comprendre des clauses environnementales et sociales.

Geoffroy BLONDIAUX

En ce qui concerne les marchés publics, la définition de l'obsolescence programmée n'est pas indispensable. Dans le sens où un marché qui est plus efficace d'un point de vue environnemental est évidemment plus efficace au niveau de la matière et cette réflexion peut très bien être mise en objet du suivi de marché. On a vraiment voulu, dès le début, avoir cette discussion avec les acteurs de marchés. On entend très bien les souhaits de la population, mais quels sont les organes représentatifs des consommateurs en Belgique ? Il y a l'AB-REOC⁵ (*Association belge de recherche et d'expertise des organisations de consommateurs*) et il y a *Test-Achats*. L'AB-REOC est l'ancien CRIOC (*Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs*) qui, maintenant, a changé et a beaucoup moins de compétences directes et qui connaît beaucoup moins le terrain. C'est pour cette raison que l'on a voulu impliquer *Test-Achats* dans le

⁵ L'association a pour but de permettre la concertation entre les associations de consommateurs et de mettre en œuvre un soutien aux organisations de consommateurs. Elle assume un rôle d'expertise auprès des organismes de consommateurs dans le domaine du consumérisme au sens large. Elle peut réaliser des études, des recherches et analyses, des développements juridiques, économiques, sociologiques politiques, relatifs à la consommation. Elle assure la représentation des organisations de consommateurs auprès des organes de concertation. L'association ne fait pas d'enquête *marketing*.

travail. *Test-Achats* a créé un site qui s'appelle « Trop vite usé » sur lequel ils ont eu beaucoup de réponses. Et nous, de manière très humble, on leur a demandé quelles étaient les plaintes les plus nombreuses qu'ils avaient reçues, quelles étaient les machines qui posaient le plus de problèmes ? Sont-ce les imprimantes ? *Test-Achats* n'a jamais voulu répondre.

Voilà pourquoi le Service public fédéral Économie a dû mettre en place un nouveau site, et à présent, il y a deux sites. Tout le monde connaît le site de *Test-Achats*, mais il y a aussi un site officiel qui impose des critères bien précis et qui demande des informations sur les problèmes rencontrés afin que les membres de cabinets ministériels puissent commencer à travailler sur certains produits. Il ne s'agit pas de créer un lanceur d'alerte, mais plutôt de constater quels produits sont les plus fiables ou durent le plus longtemps.

Pour revenir sur cette étude, pour laquelle on est parti sur la base de très peu d'informations, le soumissionnaire est très rapidement arrivé à la conclusion que définir l'obsolescence programmée ou tout au moins la prouver de manière légale est très compliqué. Il n'empêche qu'il s'agit d'une pratique déloyale de commerce et qu'il serait peut-être intéressant d'ajouter dans la loi que c'est une pratique déloyale de commerce. L'objectif de cette étude était de vouloir lutter contre l'obsolescence et le titre de l'étude a même changé pour aller jusqu'à un allongement de la durée d'utilisation. C'est dans ce sens que l'on est arrivé sur des travaux plus précis et sur une utilisation de concept de critères de réparabilité ou d'économie de fonctionnalité qui pouvait, justement, avoir une réponse réelle pour le consommateur. L'étude a même permis d'avoir des définitions sur l'économie de fonctionnalité ou sur l'obsolescence psychologique. Cette étude a également servi dans d'autres sphères par la suite.

Lorsque l'on achète un produit, on reçoit un mode d'emploi. J'aimerais savoir si, au niveau européen, il y a une législation qui oblige le fabricant à inclure une clause qui explique comment conserver le produit en bon état de fonctionnement le plus longtemps possible.

Geoffroy BLONDIAUX

Si mes souvenirs sont bons, dans cette étude, justement sur l'allongement de la durée de vie, on parlait de ces conditions d'utilisation. Le souci, c'est qu'on ne lit pas tous ces notices et donc, même s'il y a ces conditions d'utilisation, ce n'est pas réellement utile pour le citoyen. Un des points évoqués dans cette étude, c'est le fait d'avoir plus de transparence sur la notice d'utilisation, la notice d'entretien, la notice de réparation.

*Obsolescence programmée : pratique et lutte
Les citoyens interrogent*

Pour le moment, il y a une étude sur les flux de matières qui posent problème au niveau du recyclage. On en a beaucoup parlé à propos des PMC⁶ et, pour le moment, on parle des déchets électroniques. Lors d'une discussion avec Agoria⁷, la Fédération des nouvelles technologies et les recycleurs, les recycleurs expliquaient qu'il y avait un réel problème, car ils ne savent pas comment démonter les produits. Agoria leur a répondu que toutes les informations étaient disponibles en ligne et leur ont communiqué les adresses *web*. C'est dire que même les professionnels ne sont pas au courant de l'endroit où il faut aller chercher les informations. On demande une surcharge de travail aux producteurs, puisqu'on leur demande d'être disponibles et d'être transparents sur toutes les informations, si l'utilisateur, par la suite, n'a pas le réflexe d'aller chercher les informations, cela ne sert à rien.

Il est prévu que les informations soient lisibles, mais « lisible » pour un technicien n'est pas « lisible » pour un consommateur. Il y a des initiatives intéressantes qui existent. Chez Citroën, par exemple, quand un message d'erreur apparaît sur le tableau de bord de la voiture, on prend son GSM et le GSM indique ce qu'est le message d'erreur et s'il faut aller directement au garage ou pas. Certains constructeurs vont un peu plus loin que d'autres...

Existe-t-il, de façon reconnue, une différence de qualité entre les produits qui sont fournis à des professionnels et les produits qui sont vendus au public lambda ?

Pauline MUNTEN

À ma connaissance, je ne pense pas que ce sont les mêmes produits et il ne s'agit donc pas des mêmes gammes de prix, de durabilité. On se situe sur des produits de durabilité différente qui sont également facturés à des prix différents. Je pense que l'on a tous le sentiment que l'ordinateur du travail fonctionne très bien, alors que l'ordinateur que l'on a à la maison doit régulièrement être remplacé.

Concrètement, je pense que le prix d'achat de l'ordinateur-maison est bien moindre que l'ordinateur-travail et, par conséquent, la conception est également différente.

⁶ P = bouteilles et flacons en plastique ;

M = emballages métalliques : conserves, aérosols (alimentaires et cosmétiques), les plats et barquettes en aluminium (mais pas le papier aluminium), les couvercles et capsules métalliques ;

C = cartons à boissons.

⁷ Agoria est une structure organisationnelle fondée sur des centres d'expertise, des équipes Industry, des équipes Market et des cellules politiques.

Toiles@penser 2019

Quelles mesures fortes et concrètes proposeriez-vous à la prochaine législature d'appliquer en termes d'obsolescence programmée ?

Pauline MUNTEN

Je suis vraiment partisane de cette information aux consommateurs que ce soit en termes de durabilité de produit ou en termes de réparabilité de produit. Il y a déjà pas mal de mesures qui se font en ce sens au niveau des gouvernements et même au niveau européen. Il y a beaucoup d'études qui sont faites pour savoir concrètement quelle est la meilleure information pour que le consommateur réagisse au mieux et pour que l'information ait le plus d'impact possible.

Je rejoins le souhait de l'ARC qui veut que le consommateur ne soit plus contraint à devoir dépenser constamment et, justement, dans ces mesures d'information, on est vraiment sur un allongement de la durée de vie des produits ce qui réduira l'acte de consommation. Personnellement, je suis partisane de ce type de solution qui implique, aussi, le producteur, puisqu'à partir du moment où une information est donnée aux consommateurs sur leur qualité ou sur leur réputation, ils ont tout intérêt à respecter l'information qui est donnée afin que leur réputation ne soit pas remise en question.

Nicolas MARION

L'un des dispositifs que je préconiserai, c'est une écologie publicitaire beaucoup plus importante : c'est-à-dire qu'il y ait une réappropriation très importante de la logique de suscitation du comportement de la consommation, diminuer le nombre d'éléments qui encouragent les gens à surconsommer. Il appartient vraiment au pouvoir public de mettre ce genre de dispositions en place.

À cela, il faudrait ajouter un financement beaucoup plus important des communautés de réparateurs et de la réparabilité. Car c'est aussi en finançant les gens qui sont très actifs sur le terrain que l'on permettra d'avoir un autre type de rapports et de comportements à la question de la réparabilité.

Et enfin, et cela dépend également des pouvoirs publics, mettre des contraintes beaucoup plus fortes sur les pratiques des producteurs. C'est-à-dire qu'il ne faut pas seulement des modèles économiques alternatifs qui permettraient de revaloriser autrement une production qui est déjà obsolète comme telle. On pourrait imaginer d'imposer des normes de durabilité et que tous les produits qui n'atteindraient pas ces normes de durabilité ne pourraient, simplement, pas être distribués. Ce genre de décisions doit

venir du niveau européen et pas du niveau fédéral ou régional et j'ignore totalement si c'est en cours.

Geoffroy BLONDIAUX

La « directive *Ecodesign* », c'est tout à fait cela. Cela fait plus de dix ans que cette directive existe, cela ne veut pas dire qu'elle ne doit pas être augmentée, qu'elle ne va pas s'accroître. Ça ne veut pas dire qu'elle ne va pas prendre en compte les nouveaux pans des enjeux. La « directive *Ecodesign* » interdit la mise sur le marché des produits qui ne répondent pas aux critères qui y sont établis. La durée de la longévité minimale des produits est en cours de décision. Il s'agit d'un des points qui a été ajouté depuis que l'économie circulaire est une des priorités, cela fait donc à peu près un an.

J'ai parlé des avancées sur la réparabilité, mais des avancées sont en cours sur la durée de vie et d'utilisation. Par exemple, pour une machine, on ne parle pas en nombre d'années, mais en nombre de cycles.

Pauline MUNTEN

Dans le cadre de cette directive, il y a des mesures qui ont été prises. Ce sont des petits pas, mais cela avance. En ce qui concerne les aspirateurs, par exemple, la durée de vie minimale d'un moteur est de cinq cents heures, sans cela ils ne peuvent pas être mis en vente sur le marché.

Je devais changer la batterie de mon vélo électrique. Je suis donc allée dans le magasin fournisseur de la marque du vélo pour acheter une nouvelle batterie. Le vendeur m'a dit qu'il n'y avait plus de batterie disponible pour ce modèle de vélo. Le vélo a cinq ans et un vélo peut tenir plus de vingt ans. Il est quand même inadmissible que l'on ne puisse remplacer une pièce indispensable à la bonne marche du véhicule après seulement cinq ans.

Geoffroy BLONDIAUX

Le problème est qu'il n'y a pas de standardisation pour le moment et qu'il s'agit d'un nouveau produit. C'est un vrai souci, car cela se produit pour les vélos, pour les voitures, pour les Gsm. Il n'y a pas de standardisation de batterie. La standardisation peut venir de manière législative ou en poussant les producteurs à changer. On a tous, hormis les utilisateurs *Apple*, le même chargeur pour les Gsm, c'est une standardisation. Il y a eu de la pression et des critères ont été établis de manière assez large sans qu'il y ait d'obligation. C'est dans ce sens que, quelquefois en parlant avec tous les acteurs, on peut arriver plus vite à trouver des solutions. C'est l'exemple que l'on donnait avec les microplastiques pour lequel on peut être très fier, car, en Belgique, on est le premier pays au monde où il n'y aura plus

Toiles@penser 2019

de microplastiques, dès le 1^{er} janvier 2020, dans les produits cosmétiques vendus en magasin. Ce n'est pas du tout le cas en France où ils en ont beaucoup parlé, mais uniquement pour les nouveaux produits.

Quelquefois lorsque l'on parle avec le secteur, on peut beaucoup plus facilement faire évoluer les choses.

Nos Toiles @ penser 2018

disponibles sur demande et sur notre site <http://www.lapenseetleshommes.be>

Ambitions de la laïcité

Pourquoi l'athéisme et pas l'agnosticisme, Patrice DARTEVELLE

Et si nous nous entendions sur l'intolérable

Et si nous nous entendions sur l'intolérable..., Agora Pensée libre

La solitude face à l'intolérable, Agora Pensée libre

La pénalisation de la négation en Belgique

Introduction, Libres propos de Karen TADEVOSYAN

De l'empire ottoman à aujourd'hui. Un siècle de négationnisme, Libres propos de Bernard COULIE

Le rôle du Parlement dans la lutte contre le négationnisme du génocide, Libres propos d'Olivier MAINGAIN

La problématique de l'extension de la loi de 1995, Libres propos de Michel MAHMOURIAN

La pénalisation du négationnisme et la Convention européenne des droits de l'Homme, Libres propos de Frédéric KRENC

Vide juridique et négationnisme du génocide. Le cas français, Libres propos d'Alexandre COUYOUMDJIAN

Questions-Réponses, Collectif

État actuel du négationnisme du génocide des Tutsis, Libres propos de Déo MAZINA

Pénaliser la négation de la Shoah et pas celle des génocides des Arméniens et des Tutsis, une position indigne, Libres propos de Nicolas ZOMERSZTAJN

Réflexion à propos de l'islam

Pour les islams des cultures... contre quelques dévoiements :

al-Qaradawi, le Qatar et d'autres, Olivier Abdessalam RALET

Terreur, terrorisme, territoire, Thibault BOIXIÈRE

Islam, islamisme... et féminisme musulman ?, Chemsî CHEREF-KHAN

Solidarité, société décente, une réponse humaniste

Léon Bourgeois ou la naissance du solidarisme, Laurent KUPFERMAN

Comprendre aujourd'hui au travers des miroirs culturels

L'homme amélioré. Vous avez dit humain ?, Charles SUSANNE

Romain Rolland : écrivain, humaniste et pionnier d'une réflexion sur

la justice internationale, Fanny LEVEAU

Cannabis, réglémentons !

Introduction, Jean DE BRUEKER

Vers un changement de paradigme en matière d'addiction ?, Martin

DE DUVE

Relation au produit et parallèle avec l'alcool, Raymond GUEIBE

Échec de la prohibition et problèmes actuels en Belgique, Christophe

MARCHAND

Le point de vue d'Écolo, Luca CIMINO

Le point de vue du PTB, Charlie LE PAIGE

Le point de vue de DéFI, Jean-Noël GILLARD

Conclusions, Philippe LUCKX

Enseignement

Le système éducatif secondaire belge est-il à la hauteur ?

Le Pacte d'excellence, une nouvelle ère pour l'enseignement ?,

Libres propos de Laurent DE BRIEY

Le Pacte d'excellence : des pour, des contre, Libres propos de

Laurent HENQUET

Une Odyssée pour l'avenir, Libres propos de Catherine

SZTENCEL

Questions-Réponses, Collectif

Retrouvez la liste complète de nos *Toiles@penser* sur notre site internet à l'adresse www.lapenseeetleshommes.be, sous l'onglet Toiles.

Vous pouvez également obtenir la liste de nos *Toiles@penser* ou une de nos *Toiles@penser* en version papier sur simple demande au 02 640 15 20 ou par mail à secretariat@lapenseeetleshommes.be.

**Vous souhaitez être tenu(e) au courant
de nos publications
et de nos programmes d'émissions
télévisées et radiophoniques ?**

Rien de plus simple,
consultez notre site internet
<http://www.lapenseeetleshommes.be>

ou

renseignez-nous votre adresse de courriel
et nous vous enverrons mensuellement nos programmes détaillés



La Pensée et les Hommes ASBL

Avenue Victoria 5 – 1000 Bruxelles
Tél. 02 640 15 20 – 02 650 35 90
secretariat@lapenseeetleshommes.be
christiane.loir@ulb.ac.be

Visitez notre site

www.lapenseeetleshommes.be

Association reconnue d'éducation permanente
par la Communauté française

